

**AGA KHAN ECONOMIC PLANNING BOARD FOR CANADA (AKEPBC)  
RÉPONSE AU COVID-19**

**Programmes de soutien des gouvernements fédéral et provinciaux et du secteur  
bancaire**

**À jour en date du 27 mars 15h**

Pour l'information la plus récente concernant l'impact économique du COVID-19 et des ressources de support reliées, veuillez vous référer à <https://iicanada.org/epb>

Alors que l'épidémie du COVID-19 se propage, de nombreux membres du Jamat ont exprimé leurs préoccupations concernant les entreprises, les investissements, l'emploi et les perspectives financières générale. L'affaiblissement de la demande mondiale, combiné avec l'affaiblissement des prix du pétrole, a et va continuer à avoir un impact significatif sur plusieurs propriétaires d'entreprises et employés. Le résultat est un ralentissement économique au Canada et ailleurs, avec une possibilité d'une récession durant le deuxième et le troisième trimestre.

Heureusement, le Gouvernement du Canada et les gouvernements de plusieurs provinces et villes ont offert des programmes de support dans le but de supporter tous les segments de la société, incluant les petites entreprises, les employés, les familles et les personnes les plus vulnérables.

L'information ci-dessous fournit un résumé de haut niveau du soutien et des initiatives qui ont été annoncé jusqu'à maintenant par tous les niveaux de gouvernements au Canada avec d'autres liens vers des ressources clés. Étant donné que les informations sur ces ressources changent fréquemment, veuillez vous référer au site internet du gouvernement fédéral ainsi que sur les sites internet de vos gouvernements provinciaux et municipaux et à ce document qui va être mis à jour dès que possible lorsque d'autres programmes seront annoncés.

**SUPPORT INSTITUTIONNEL**

**Téléphone:** 1-888-536-3599

**Email:** [access@iicanada.net](mailto:access@iicanada.net)

## SOUTIEN DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

RESSOURCES	DESCRIPTION	PAGE WEB
<b>Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19</b>	Le 18 mars 2020, le Gouvernement du Canada a annoncé son plan d'intervention à la COVID-19 qui fournira jusqu'à 27 milliards de dollars en soutien direct aux travailleurs et aux entreprises canadiennes.	<a href="#">Résumé</a>  <a href="#">Pour plus de détails</a>
<b>COVID-19 - Emploi et développement social Canada</b>	Avec la fermeture des centres Service Canada en personne, veuillez consulter le lien suivant sur la façon dont vous pouvez accéder à divers services fédéraux.	<a href="#">Résumé</a>

## SOUTIEN POUR LES PETITES ENTREPRISES

Catégorie	Description
<b>Réduction des charges sociales</b>	Le 27 mars, le gouvernement fédéral a annoncé que les subventions salariales fédérales pour les petites et les moyennes entreprises augmenteront à 75% de l'original 10%. La subvention sera antidatée au 15 mars. Plus de détails seront dévoilés lundi.
<b>Report de la date limite pour le dépôt des déclarations de revenu et les paiements</b>	L'ARC permettra à toutes les entreprises de reporter, jusqu'à après le 31 août 2020, le paiement de tout montant d'impôt sur le revenu exigible à compter du 18 mars 2020 et avant septembre 2020. Aucun intérêt ni aucune pénalité ne s'accumule sur ces montants pendant cette période.
<b>Retard dans les vérifications fiscales</b>	L'Agence du revenu du Canada ne communiquera avec aucun PME pour entreprendre des vérifications post-évaluation de la TPS/TVH ou des revenus d'impôt pour les quatre prochaines semaines.
<b>Soutien financier direct</b>	Création du Compte du Canada, administré par l'Exportation et développement Canada (EDC), pour fournir un soutien supplémentaire aux entreprises canadiennes par le biais de prêts, de garanties ou de police d'assurance.
<b>Extension du programme de travail partagé</b>	Le programme de travail partagé est passé de 38 semaines à 76 semaines. Le programme de travail partagé est offert aux travailleurs qui acceptent de réduire leurs heures normales de travail en raison de développements indépendants de la volonté de leurs employeurs.  <b>Admissibilité de l'employeur:</b> Pour être éligible à soumettre une demande de travail partagé, l'employeur doit; <ul style="list-style-type: none"> <li>● Avoir été une entreprise au Canada depuis au moins 2 ans</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démontrer que le ralentissement est hors de leur contrôle</li> </ul> <p><b>Admissibilité de l'employé:</b> Les employés ne sont admissibles au programme de travail partagé que si;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce sont des employés « de base » (toute l'année/ temps plein/ permanents)</li> <li>• Sont admissibles à recevoir des prestations d'AE</li> <li>• Acceptent une réduction de leurs heures de travail afin de partager le reste du travail disponible</li> <li>• Ne pas détenir une part participative majoritaire de plus de 40% dans l'organisation</li> <li>• Ne sont pas indispensables à la reprise de l'entreprise (vente/gestion)</li> </ul>
<b>Prêts pour les entreprises</b>	Le Programme de crédits aux entreprises (PCE) permettra à la Banque de développement du Canada (BDC) et à Exportation et Développement Canada (EDC) de fournir plus de 10 millions de dollars de soutien supplémentaire, principalement aux petites et moyennes entreprises. Plus d'informations peuvent être trouvées <a href="#">ici</a> .
<b>Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes</b>	Le gouvernement fédéral offrira un nouveau Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes qui accordera des prêts jusqu'à 40 000\$ aux petites et moyennes entreprises, sans intérêt pendant un an.
<b>ALBERTA</b>	
<b>WCB Premium Payment Deferral</b>	For small and medium businesses, the government will cover 50% of the 2020 premium when it is due in 2021 – saving businesses \$350 million. Employers who have already paid WCB premiums in 2020 are eligible for a rebate or credit.
<b>ONTARIO</b>	
<b>Financial Relief</b>	The Ontario Government is enabling \$1.9 billion in relief for employers to reduce the financial strain on business brought on by COVID-19. The measure, which will run through the Workplace Safety and Insurance Board (WSIB), will see premium payments deferred for six months for all businesses in the province. More information can be found <a href="#">here</a> .

## SOUTIEN POUR LES EMPLOIS

Catégorie	Description
<b>Dépôt d'impôt différé</b>	<p>L'ARC reportera la date d'échéance de production des déclarations des revenus des particuliers pour 2019 au 1er juin.</p> <p>L'ARC permettra que tout nouveau solde d'impôt dû ou les acomptes provisionnels soit reporté au 31 août sans encourir d'intérêt ou de pénalités</p>
<b>Hypothèques et prêts flexibles</b>	<p>Les banques au Canada ont affirmé leur engagement à travailler avec leurs clients pour fournir des solutions flexibles, au cas par cas, pour gérer les difficultés.</p> <p>La SCHL offrira le report de paiement, l'amortissement des prêts, la capitalisation des arriérés d'intérêts et d'autres dépenses admissibles ainsi que des modalités de paiements spéciales.</p>
<b>Meilleur accès à l'assurance-emploi</b>	<p>Pour les Canadiens qui n'ont pas de congé maladie payé (ou un autre arrangement similaire) qui sont malades, en quarantaine ou obligés de rester à la maison pour s'occuper de leurs enfants, les éléments suivants seront fournis:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le gouvernement renonce à la période d'attente d'une semaine pour les individus en quarantaine imposée qui demandent des prestations de maladie à l'assurance-emploi.</li> <li>• Le gouvernement renonce à l'obligation de fournir un certificat médical pour avoir accès aux prestations de l'assurance-emploi.</li> <li>• Cette mesure temporaire sera disponible à partir du 15 mars.</li> </ul>
<b>Prestation canadienne d'intervention d'urgence</b>	<p>Le gouvernement a proposé une loi pour établir la prestation canadienne d'intervention d'urgence (CERB). Cet avantage imposable fournirait 2000\$ par mois pendant un maximum de 4 mois aux travailleurs qui ont perdu leur revenu à la suite de la pandémie du COVID-19. Le CERB serait une combinaison plus simple et plus accessible de la prestation de soins d'urgence et de la prestation de soutien d'urgence annoncées précédemment.</p> <p>Le CERB couvrira les personnes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Canadiens qui ont perdu leur travail, sont malades, en quarantaine ou qui prennent soin de quelqu'un qui est atteint du COVID-19, ainsi que les parents qui travaillent et qui doivent rester à la maison sans paie pour s'occuper de leurs enfants malades ou à la maison à cause de fermeture d'écoles et de services de garde. Le CERB s'appliquerait aux salariés ainsi qu'aux travailleurs contractuels et aux travailleurs</li> </ul>

autonomes qui ne seraient autrement pas admissibles à l'assurance-emploi. (AE)

- Les travailleurs qui sont toujours employés, mais qui ne reçoivent pas de revenu à cause de perturbations dans leur situation au travail en raison du COVID-19, seraient également admissible au CERB.
- Les Canadiens qui reçoivent déjà des prestations d'AE régulières et de maladies à ce jour continueraient de recevoir leur prestations et ne devraient pas présenter de demande au CERB. Si leurs prestations prennent fin avant le 3 octobre, elles pourraient demander le CERB une fois que leurs prestations d'assurance-emploi cesseront, si elles ne peuvent retourner au travail en raison du COVID-19.

Les Canadiens peuvent appliquer au CERB lorsque le portail en ligne sera disponible au **début avril**. Les individus devraient commencer à recevoir leurs paiements CERB dans les 10 jours après application. Le CERB sera payé à chaque quatre semaines et sera disponible jusqu'au 3 octobre.

Plus d'informations peuvent être trouvées [ici](#)

## SOUTIEN DU SECTEUR BANCAIRE

RESSOURCES	DESCRIPTION	PAGE WEB
<p><b>Communiqué de presse</b></p>	<p>17 mars: Les six grandes banques canadiennes prennent des mesures décisives pour soutenir leurs clients affectés par la COVID-19.</p> <p>Mesures prises au cas-par-cas, afin de fournir des solutions adaptées, leur permettant de gérer les difficultés suscitées par la COVID-19, comme les interruptions de paiement, la garde des enfants en raison de la fermeture des écoles et la contraction de la COVID-19.</p> <p>Ce soutien inclut jusqu'à six mois de sursis de paiement des prêts hypothécaires, ainsi que la possibilité de reporter les paiements d'autres produits de crédit.</p> <p>Les membres Jamati sont encouragé de contacter leurs banques directement pour discuter des options qui seraient disponibles pour eux.</p>	<p><a href="#">Lien</a></p>
<p><b>Abaisser le tampon de stabilité intérieure</b></p>	<p>Le Bureau du surintendant des institutions financières a annoncé qu'il abaissait le coussin de stabilité intérieure de 1,25% des actifs pondérés en fonction des risques. Cette mesure permettra aux grandes banques canadiennes d'injecter 300 milliards de dollars de prêts supplémentaires dans l'économie.</p>	

## SOUTIEN INDIVIDUEL, FAMILIAL ET ÉTUDIANT

Catégorie	Description
<b>Prestations canadiennes pour enfants</b>	<p>Une augmentation temporaire des paiements de l'Allocation canadienne pour enfants, offrant environ 2 milliards de dollars de soutien supplémentaire grâce à une augmentation des montants annuels maximum de 300\$ par enfant de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE), et ce, uniquement pour l'année 2019-2020.</p> <p>L'augmentation globale pour les familles recevant l'ACC sera d'environ 550\$ en moyenne; ces familles recevront un supplément de 300\$ par enfant dans le cadre de leur paiement de mai.</p>
<b>Prêts étudiants</b>	Un sursis sans intérêt de 6 mois sur les paiements de prêt étudiant.
<b>Hypothèques</b>	<p>La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et d'autres assureurs hypothécaires offrent un soutien, comprenant le report de paiement, l'amortissement des prêts, la capitalisation des arriérés d'intérêts et d'autres dépenses admissibles ainsi que des modalités de paiements spéciales.</p> <p>Le gouvernement, par l'entremise de la SCHL, offre aux propriétaires de maison confrontés à des difficultés financières une plus grande souplesse pour reporter les versements hypothécaires sur les prêts hypothécaires assurés par la SCHL aux propriétaires. La SCHL permettra aux prêteurs d'autoriser le report de paiement dès maintenant.</p>
<b>Taxes</b>	<p>Pour les particuliers (autres que les fiducies), la date limite de production de la déclaration sera reportée au 1er juin.</p> <p><b>*Remarque: Les personnes qui s'attendent à recevoir des prestations en vertu du GSTC ou de l'Allocation canadienne pour enfants ne devraient pas retarder la production de leur déclaration pour s'assurer que leurs droits pour l'année 2020-2021 sont correctement déterminés.</b></p> <p>Permettre aux contribuables de reporter, jusqu'à après le 31 août, les paiements d'impôts dus aujourd'hui et avant septembre.</p>
<b>Fiducies</b>	Pour les fiducies dont l'année d'imposition se termine le 31 décembre 2019, la date d'échéance de production de la déclaration sera reporté au 1er mai 2020.
<b>REER</b>	Réduire de 25% les retraits minimaux requis des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) pour 2020 compte tenu de la volatilité des marchés et de leur impact sur de nombreuses économies de retraite des aînés. Cela offrira de la souplesse aux personnes âgées qui craignent de devoir liquider leurs actifs de FERR pour satisfaire

	aux exigences de retrait minimal. Des règles similaires s'appliqueraient aux particuliers recevant des prestations variables dans le cadre d'un régime de pension agréé à cotisations définies.
<b>ALBERTA</b>	
<b>Emergency Isolation Support Payment</b>	<p>Eligible working Albertans can receive a one-time emergency isolation support payment of \$1,146 if they are required to self-isolate or are the sole caregiver of someone in self-isolation and they have no other source of pay or compensation.</p> <p>You are eligible for the emergency isolation support program if you:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• have been diagnosed with COVID-19</li> <li>• have been directed by health authorities to self-isolate</li> <li>• are the sole caregiver of a dependent who is in self-isolation</li> </ul>
<b>BRITISH COLUMBIA</b>	
<b>Rent and Landlords</b>	<p>The Province is introducing a new temporary rental supplement, halting evictions and freezing rents, among other actions.</p> <p>The new rental supplement will help households by offering up to \$500 a month towards their rent, building on federal and provincial supports already announced for British Columbians facing financial hardship.</p> <p>More information can be found <a href="#">here</a>:</p>

## SUPPORT DE HAUTE PRIORITÉ

<b>RÉSUMÉ DES INITIATIVES</b>	
<b>Catégorie</b>	<b>Description</b>
<b>Soins aux sans-abri</b>	Doubler le programme de soins aux sans-abri avec un financement destiné à répondre à un éventail de besoins tels que l'achat de lits et les obstacles physiques à l'éloignement social et la sécurisation des logements pour réduire la surpopulation dans les refuges.
<b>Crédit de TPS</b>	<p>Les familles ayant un revenu faible et moyen recevront un paiement spécial unique d'ici le début du mois de mai 2020 grâce au crédit de taxe sur les produits et services. (TPSG)</p> <p>L'augmentation moyenne du revenu des bénéficiaires de cette mesure sera de près de 400\$ pour les célibataires et près de 600\$</p>



	pour les couples. Cette mesure injectera 5,5 milliards de dollars dans l'économie.
<b>Refuges pour femmes et centres d'agressions sexuelles</b>	Le gouvernement versera jusqu'à 50 millions de dollars aux refuges pour femmes et aux centres d'agressions sexuelles pour les aider à gérer ou à prévenir une épidémie dans leurs établissements.

### **VEUILLEZ NOTER**

L'Office de la planification économique Aga Khan vise à saisir les informations à mesure qu'elles deviennent disponibles concernant les impacts économiques du COVID-19 sur les petites entreprises, les employés, les familles et les individus. Les meilleurs efforts sont faits pour garantir que des informations pertinentes et opportunes sont mises à disposition quotidiennement.

Les informations sur ce site Internet sont fournis à titre informatif seulement et ne sont pas destinés à fournir des conseils juridiques ou professionnels. Si vous avez besoin de conseils juridiques spécifiques sur toute question, veuillez consulter un avocat ou un professionnel approprié. Les informations contenues dans les sites Internet liés ne sont pas garanties quant à leur exactitude ou à leur actualité et ne sont fournies qu'à titre informatif. Le Conseil pour le Canada décline toute responsabilité quant à l'exactitude et la fiabilité de ce contenu. Les opinions et points de vue exprimés sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Conseil pour le Canada.